

# **AVIS DE MARCHÉ PUBLIC – APPEL D'OFFRES OUVERT - N°16/2024**

*Acquisition de matériels informatiques, périphériques, accessoires et prestations de services associées*

## **1. Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune de Villeneuve-Loubet  
Hôtel de Ville / Place de la République - 06270 VILLENEUVE LOUBET (France)  
Téléphone fixe : 04 92 02 60 31 / E-mail : [juridique@villeneuveloubet.fr](mailto:juridique@villeneuveloubet.fr)  
Adresse Internet de l'acheteur public : [www.villeneuveloubet.fr](http://www.villeneuveloubet.fr)  
Adresse Internet du profil d'acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

## **2. Procédure de passation**

Marché public passé selon une procédure formalisée d'Appel d'Offres Ouvert en application des articles L. 2124-2, R.2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics (A.M.P.)  
L'acheteur public n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs publics.

## **3. Objet du marché et caractéristiques principales**

La présente consultation a pour objet : Accord-cadre à marchés subséquents pour l'acquisition de matériels informatiques, périphériques, accessoires et prestations de services associées

Conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5, ainsi que R. 2162-2 et R. 2162-7 à R. 2162-12 du Code de la Commande Publique, le marché sera conclu selon la technique d'achat de l'accord cadre à marchés subséquents.

Le présent accord-cadre ne permet pas l'exécution des prestations définies ci-dessus. L'exécution des prestations est conditionnée à la passation de marchés subséquents au fur et à mesure de l'identification des besoins de l'acheteur. Les marchés subséquents préciseront l'ensemble des clauses nécessaires à l'exécution des prestations qui n'auraient pas été définies dans les pièces constitutives de l'accord-cadre.

En respect de l'article L. 2113-10 du Code de la Commande Publique, le marché se décompose en trois (03) lots tels que décrits ci-après.

Tous les lots de l'accord-cadre sont multi-attributaires. Le nombre d'attributaires est fixé à 1 minimum et 3 maximums.  
Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

- Lot n° 1 : Acquisition de postes de travail et périphériques  
Codes CPV : 42964000 - Matériel bureautique  
Montant maximum : 300.000 euros HT / 02 ans
- Lot n° 2 : Acquisition de serveurs  
Codes CPV : 48821000 - Serveurs de réseau  
Montant maximum : 60.000 euros HT / 02 ans
- Lot n° 3 : Acquisition de matériel réseau  
Codes CPV : 30230000 - Matériel informatique  
Montant maximum : 10.000 euros HT / 02 ans

En application de l'article L. 2112-5 du Code de la Commande Publique, à compter de leur notification, chacun des lots, détaillés ci-avant, deviendra un marché distinct.

Dans ce cadre, chaque marché prendra effet à compter de la date de sa notification pour une durée de deux (02) ans fermes.  
Une reconduction expresse sera possible une (01) fois pour une période équivalente à deux (02) ans.

Conformément à l'article R. 2151-8 du Code de la Commande Publique, il est précisé que les variantes ne sont pas acceptées.

## **4. Conditions de participation**

Le marché sera attribué, lot par lot, soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaires. En cas de groupement, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En vertu de l'article R. 2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**En respect du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public a pris la décision d'examiner les offres avant les candidatures.**

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article R. 2144-4 du Code susmentionné, l'Acheteur Public n'exige que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer un des lots composant le marché public que ce dernier justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

L'examen de la candidature s'opèrera en respect des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique ; ainsi que des articles L. 2142-1, R. 2143-1 et suivants, R. 2144-1 et suivants du même Code.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat putatif transmette, sur invitation de l'Acheteur Public, les documents référencés dans le dossier de consultation.

## 5. Examen des offres

Les offres seront jugées, lot par lot, en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique (40%) – le jugement de ce critère s'opérera par le biais de sous critères dont le détail figure dans le Dossier de consultation (D.C.E.) tenu à disposition des candidats.
2. Offre financière proposée (40%).
3. Performances en matière de protection de l'environnement (20%)

## 6. Retrait des dossiers de consultation/modalités de remise des offres

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le profil d'acheteur suivant :

<https://www.marches-securises.fr> / Mot-clé : Villeneuve Loubet

En respect du droit de la commande publique, la Commune assure la mise en œuvre d'une dématérialisation totale de ses procédures de marchés publics.

Il sera donc demandé aux candidats de remettre l'intégralité de leur offre par voie électronique via le profil d'acheteur mentionné ci-avant.

**Les offres transmises par toute autre voie que la voie dématérialisée seront déclarées irrégulières et rejetées.**

Conditions et mode de paiement : Le site d'accès est libre après inscription gratuite

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Date limite d'obtention des Dossiers de Consultation : Vendredi 12 juillet 2024 à 11 heures 00.

## 7. Modalités essentielles de financement et de paiement.

Conformément aux dispositions des articles L. 2191-1 et suivants Code de la Commande Publique, l'exécution financière du marché s'opérera dans les conditions suivantes :

Les prestations seront financées sur les fonds propres du budget communal.

Les prestations seront payées, au(x) Titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), dans les délais fixés par les articles L. 2192-10, R. 2192-10 et suivants du Code de la Commande Publique ; à savoir, par mandat administratif après service fait à compter de la réception d'une demande de paiement dans un délai global de trente (30) jours.

Les modalités d'application de l'article en question sont précisées par le Décret modifié n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

## 8. Date limite de remise des offres

Le vendredi 12 juillet 2024 à 11 heures 00.

## 9 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

## 10. Renseignements complémentaires

La langue dans laquelle les dossiers devront être rédigés est : Le Français.

En application de l'article R. 2143-16 du Code de la Commande Publique, si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront obligatoirement adresser leurs demandes par voie électronique, via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 11. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 06 juin 2024



Commune de Villeneuve Loubet

## *NOTE DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE*

### **AOO N°16/2024**

### **Acquisition de matériels informatiques, périphériques, accessoires et prestations de services associées**

Villeneuve Loubet, le 31 mai 2024

**Monsieur le Maire,**  
**Madame le 1<sup>er</sup> Adjoint**

Je vous prie de trouver, ci-joint, le projet d'avis de publicité concernant un marché public relatif à l'acquisition de matériels informatiques, périphériques, accessoires et prestations de services associées.

#### **I/ CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ**

L'ensemble des éléments figurant ci-après a été établi par le service Commande Publique, en lien avec le Centre Technique Municipal (M. ZATTARA).

Conformément au Code de la Commande Publique, le marché sera conclu selon la technique d'achat de l'accord cadre à marchés subséquents.

La procédure d'accord cadre est un dispositif qui se déroule en deux temps :

- dans un premier temps, l'accord-cadre proprement dit permet de sélectionner plusieurs opérateurs économiques, en concluant un contrat dont les termes ne sont pas tous fixés à ce stade. Les opérateurs économiques retenus sont alors dits « référencés », et deviennent les prestataires de la Commune pendant la durée de l'accord-cadre ;
- dans un second temps, ces opérateurs sont consultés pour la conclusion de marchés (dits « marchés subséquents ») passés sur le fondement de l'accord-cadre, qui viennent fixer les termes contractuels, notamment à l'occasion de la survenance des besoins.

Le marché se décompose en trois (03) lots tels que décrits ci-après.

Tous les lots de l'accord-cadre sont multi-attributaires. Le nombre d'attributaires est fixé à 1 minimum et 3 maximums. Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

- Lot n° 1 : Acquisition de postes de travail et périphériques  
Montant maximum : 300.000 euros HT / 02 ans
- Lot n° 2 : Acquisition de serveurs  
Montant maximum : 60.000 euros HT / 02 ans
- Lot n° 3 : Acquisition de matériel réseau  
Montant maximum : 10.000 euros HT / 02 ans

Les offres proposées seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

1. Offre financière proposée (40%)
2. Valeur technique de l'offre (40%)  
Ce critère se divise en 03 sous-critères tels que décrits ci-après :
  - \* La Qualité des produits proposés
  - \* Le service après-vente, garanties
  - \* Prestations d'installation et de mise en service des équipements
3. Performances en matière de protection de l'environnement (20%)

## **II/ CONDITIONS DE MISE EN CONCURRENCE**

En fonction des montants maximum annuels fixés, l'estimation financière du marché représente un total maximum de 370.000 € HT / 02 ans, soit 740.000 € HT sur quatre (04) ans potentiels de durée du marché.

Au vu du montant total de dépenses, périodes de reconduction comprise, la Commune est dans l'obligation de lancer ce marché via une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en respect des articles des articles L. 2124-2, R.2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique.

A ce titre, un délai minimum de vingt-cinq (25) jours à compter de l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence est à respecter.

Par ailleurs, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) aura à se prononcer sur le choix du Titulaire de chaque lot composant le marché avec validation obligatoire par délibération du Conseil Municipal.

Pour permettre une continuité des prestations entre les prestataires actuels et les futurs titulaires du nouveau marché, il est nécessaire qu'une séance du conseil municipal puisse se tenir sur la dernière semaine de mars.

Au final, je vous informe, qu'en raison du montant estimatif des prestations, la publication sur les sites suivants est obligatoire :

- le site Internet [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) (plateforme de dématérialisation de la Commune)
- Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE)
- BOAMP

### **Pour validation**

**Monsieur le Maire**

**Madame le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Lionnel LUCA**

**Marie BENASSAYAG**